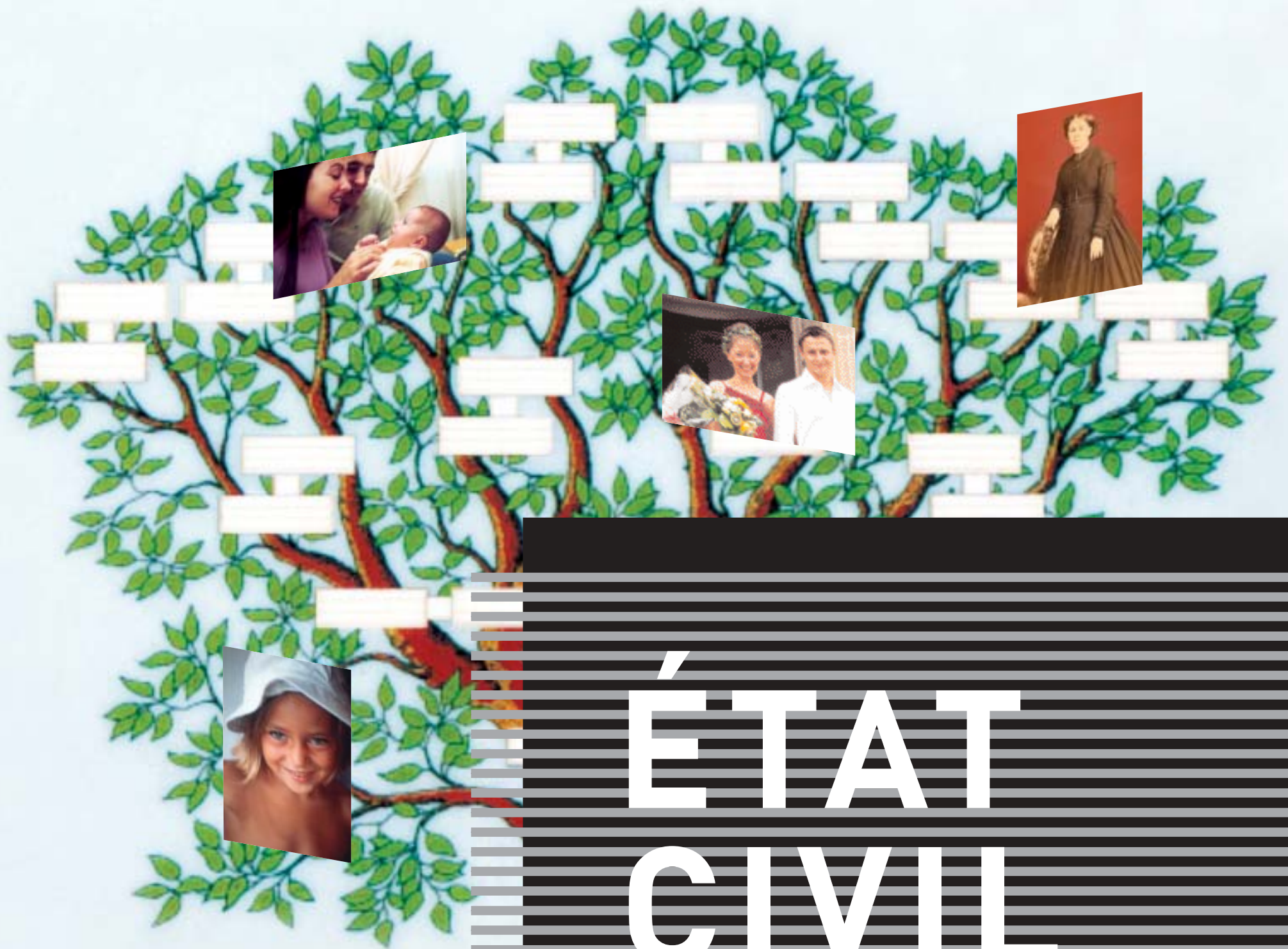


l'Ovillois

JOURNAL DE HOUILLES

MENSUEL N° 74 OCTOBRE 2003



ÉTAT CIVIL

le registre de votre vie

P.2 ALEXIS HK



En concert à Houilles le 17 octobre au Triplex, l'une des nouvelles valeurs sûres de la chanson française.

P.4 BRADERIE



Organisée par l'ACAH, avec un succès qui ne se dément pas : 1 850 exposants pour 300 000 visiteurs attendus, dimanche 5 octobre.

P.10 BON SPOT



Le succès de la rampe de roller et de skateboard du parc Charles-de-Gaulle couronne une initiative du conseil municipal des jeunes.

Pleins feux

CONCERT

ALEXIS HK

L'auteur de *C'que t'es belle quand j'ai bu* passe au Triplex pour un tour de chant frais, ironique et envoûtant. Un fleuron de la jeune chanson française à découvrir. Avec, en première partie, un groupe à l'énergie communicative.

Entre starlettes calibrées pour la télévision et authentiques jeunes auteurs-compositeurs-interprètes, la chanson française est aujourd'hui en plein renouvellement, et explore des territoires très variés. La ville de Houilles — qui vient d'adhérer au CRY, le réseau départemental des musiques amplifiées¹ — a choisi la qualité à travers la programmation du Triplex, où l'innovation frappe d'emblée fort et juste en ce début de saison culturelle.

Le jeune homme qui monte sur scène vendredi 17 octobre (20h30) est une des grandes révélations du moment. Sans renier les grands aînés, notamment le « trio magique » Brassens-Brel-Ferré, Alexis HK est complètement de son temps. Le temps du renouveau d'une chanson populaire qui trouve son inspiration autant dans les musiques d'antan que dans les musiques du monde, et s'exprime avec toute la richesse d'une langue adaptée aux thèmes du jour ou de toujours. Interviewé par un grand quotidien, Alexis HK (il est vrai que son patronyme est difficile à déchiffrer : Djoshkounian...) déclarait essayer « de faire quelque chose qui ne prenne pas les gens pour des imbéciles ». Dont acte !

Car, dans un style soigné et écrit, il brosse de vraies histoires drôles ou tendres, des histoires émouvantes ou sar-

castiques sur des airs impeccablement orchestrés. Parolier et chanteur distingué (sa voix n'est pas sans rappeler celle de François Béranger), il se fait accompagner d'une formation acoustique pleine de punch. À la fin de l'année dernière, au moment de la grande éclosion de ses « frères en chanson » Benabar et Sanseverino, Alexis HK sort son premier disque, *Belle Ville* (chez Musiques hybrides). On y croise des personnages hauts en couleur : Gaspard le nain volant, Mitch le catcheur vengeur, l'amant dans le placard, et même le diable qui attend Dieu au bistrot...

En première partie, le groupe Raskar Kapak livre ses « affabulations rationnelles » à travers des ambiances musicales variées, depuis le jazz manouche jusqu'au musette, dans la veine des Têtes raides, Ogres de barback, ou Hurléments d'Leo. Une vraie découverte, ce groupe de Seine-et-Marne qui tourne déjà depuis trois ans dans divers festivals ! Un hors d'œuvre alléchant pour une soirée au Triplex où il fera bon vivre, loin de son téléviseur aux variétés aseptisées ! ■

J.-M.M.

(1) Centre de ressources Yvelinois pour la musique, dont l'objectif est l'accompagnement et la professionnalisation des groupes des Yvelines.

WWW.BM-HOUILLES.FR

ÉCRITURE INTERNAUTIQUE

Du 15 octobre 2003 au 16 juin 2004, la bibliothèque organise un vaste atelier d'écriture collective sur Internet, animé par Jean-Marc Ligny, auteur de science-fiction. Mais de quoi s'agit-il au juste ?



L'idée — un rien futuriste comme il se doit, puisqu'il est ici question de science-fiction — consiste à boucler en huit mois la rédaction collective d'un roman dont Jean-Marc Ligny fournit le premier chapitre, et dont il a secrètement déterminé un synopsis, garant de la cohérence du résultat final. Cette trame n'est pas révélée, mais elle affleura au fil de l'écriture collective, sous forme d'indices qui émailleront le texte en cours d'élaboration. De plus, le récit pourra s'en écarter à tout moment, et l'histoire se redéployer vers des régions insoupçonnées...

Quiconque a accès à Internet et se sent l'étoffe d'un coauteur de science-fiction est convié à participer, ponctuellement ou régulièrement, à cette œuvre de collaboration. « Il s'agit de se laisser aller à une écriture intime sans crainte du regard ni du jugement d'autrui, tout en bénéficiant des services et des conseils d'un professionnel de la littérature et de l'écrit », précise Gisèle Cavret, Maire-adjointe déléguée à la culture. Jean-Marc Ligny interviendra dans un forum afin de soutenir les coauteurs dans leur

production. Neufs paliers d'écriture sont ainsi prévus, chacun ponctué d'une « semaine-clef » au terme de laquelle le maître de cérémonie vous fera part de ses remarques, critiques et encouragements concernant quelques textes. Cette semaine sera aussi l'occasion de réfléchir et de délibérer pour élire le chapitre le plus proche du scénario, appelé à devenir la nouvelle base de travail des prochains participants. Au terme des neuf séances, le texte sera retravaillé pour atteindre une meilleure fluidité de lecture et de style. Il sera alors publié en ligne et sur papier. Répétons que chacun peut intervenir une ou plusieurs fois, prendre le projet en cours de route... Toutes les contributions se feront par e-mail uniquement (les postes multimédias de la bibliothèque seront à votre disposition au besoin), l'adresse n'étant communiquée sur Internet qu'à partir du 15 octobre 2003 à 15h. Suspense ! ■

Pour plus de détails, consultez le site de la bibliothèque Jules-Verne www.bm-houilles.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE

BAS TAUX SUR LOT

Les services financiers de la Ville ont obtenu la révision à la baisse du taux de crédit d'un emprunt, passé de 7,4% à 3,6%. Première d'une série de renégociations avec le CFF.

Comme les particuliers, les collectivités territoriales peuvent renégocier le taux des emprunts qu'elles ont souscrits par le passé. Toutes n'y pensent pas. Houilles, si. Et notre ville peut se le permettre car elle a actuellement « une bonne signature financière », comme disent les spécialistes. Autrement dit, elle a du crédit auprès des établissements de crédit : ses engagements sont crédibles. Le conseil municipal en ayant ainsi délibéré à l'unanimité, la Ville a donc renégocié avec succès le taux d'un emprunt de 2,2 millions d'euros sur 15 ans, contracté voici dix ans auprès du Crédit Foncier de France au taux relativement élevé de 7,4%. Entre-temps, l'inflation a diminué, et les taux ont donc baissé. En ce qui concerne les emprunts que la Ville est en train de rembourser à l'heure actuelle, les calculs financiers ont montré qu'il ne serait pas avantageux de demander la révision de certains contrats de prêt,

notamment ceux avec la Société Générale (cela peut paraître paradoxal mais, en effet, toutes les renégociations ne sont pas opportunes). Avec le Crédit Foncier de France, il en va différemment, pour ce prêt de 1993 comme pour un lot d'autres contrats qui seront, eux aussi, renégociés au fil du temps.

À la date où cette renégociation a été conclue, le capital restant dû était de 1052 135 euros. Avec un taux ramené à 3,6%, l'économie pour le budget municipal s'élèvera à 110 000 euros sur la totalité du prêt.

Pourquoi le CFF a-t-il consenti cette réduction de taux, sollicitée la Ville avec l'approbation de l'ensemble du conseil municipal ? Pour faire simple, disons qu'il était de l'intérêt de cet établissement de conserver de bonnes relations commerciales avec un client scrupuleux et vigilant comme la Ville de Houilles. ■



LEÇONS D'UNE CANICULE

La canicule qui a frappé Houilles cet été, au même titre que l'ensemble du territoire français et de nombreux pays européens, a souligné avec brutalité certains phénomènes de société, et a révélé par ricochet l'importance – parfois vitale – de la réponse citoyenne et solidaire à l'urgence sanitaire et sociale.



On doit certes déplorer dans notre commune une surmortalité des personnes les plus vulnérables (huit décès au mois d'août à Houilles, contre quatre l'an passé à la même période). Il s'agit pourtant d'une surmortalité à relativiser, eu égard au chiffre lui-même, à l'ouverture récente à Houilles d'une maison de retraite, et à la situation connue par d'autres villes. Mais il faut aussi – et malgré tout – se réjouir de la formidable réactivité des Ovillois, des associations humanitaires locales et des services municipaux, qui se sont relayés pour apporter conseils et soutien aux personnes âgées ou isolées identifiées dans la commune.

Et cette canicule n'a pas fini de nous donner des leçons. Après avoir éprouvé nos qualités humaines et nos facultés d'organisation lorsqu'il s'agit de faire face à un événement d'ampleur inattendue, elle nous rappelle encore que notre environnement est un capital fragile. Et que chacun doit apprendre à le préserver.

À ce péril dont certains affirment qu'il menace notre planète, opposons quelques marques de respect et d'attention.

Bien à vous,

*Alexandre Joly,
Maire de Houilles, conseiller général.*

LE BLÉ DE LA GRAINETERIE

Après l'agriculture, la culture. Tel est l'avenir qui se précise pour la Graineterie, grâce à l'obtention d'une importante subvention départementale. Et sous réserve de l'attribution d'une indispensable subvention régionale.

Ancienne ferme dont le bâtiment remonte à la fin du XVIII^e siècle, la Graineterie de la rue Gabriel-Péri fut au XX^e siècle une fabrique artisanale de graines, semences, engrais et insecticide, active jusqu'en 1998. C'est un témoin historique de la modernisation et de l'évolution de Houilles. Depuis plusieurs années, l'équipe municipale projette de transformer cet élément du patrimoine architectural ovillois en lieu culturel dévolu au spectacle vivant et à la création artistique contemporaine, en articulation avec l'ancienne salle polyvalente René-Cassin dont la réhabilitation fait partie du même dossier. Dossier de longue haleine, dont il a souvent été question dans nos colonnes. Le projet architectural existe, le projet culturel aussi, la volonté politique également. Et le conseil général vient d'accorder une importante subvention de 457 350 euros. Cependant, pour boucler le plan de financement de cet équipement culturel de proximité très attendu des Ovillois, il reste à obtenir le soutien financier de la région Île-de-France. Le conseil municipal a décidé de le solliciter sans attendre. ■

lente René-Cassin dont la réhabilitation fait partie du même dossier. Dossier de longue haleine, dont il a souvent été question dans nos colonnes. Le projet architectural existe, le projet culturel aussi, la volonté politique également. Et le conseil général vient d'accorder une importante subvention de 457 350 euros. Cependant, pour boucler le plan de financement de cet équipement culturel de proximité très attendu des Ovillois, il reste à obtenir le soutien financier de la région Île-de-France. Le conseil municipal a décidé de le solliciter sans attendre. ■



ÉCOLES

UNE CLASSE DE PLUS!

Les parents d'élèves peuvent avoir le sourire.

Et leurs enfants aussi. En effet, madame Péronnet, inspectrice départementale pour la circonscription Chatou-Houilles, est venue constater le jour de la rentrée, en comptant les élèves, qu'il y avait bien lieu de créer une classe nouvelle et de n'en supprimer aucune par ailleurs. L'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Danielle-Casanova, où l'on dénombre vingt-trois élèves de plus que l'an passé, est donc effective. Cette décision de madame l'inspectrice a apporté un grand soulagement dans l'univers scolaire ovillois. Car elle fait suite à une demande formulée par les élus municipaux, les enseignants et les parents d'élèves, depuis juin dernier, au vu des effectifs prévus. Pour célébrer cette création et l'arrivée des nouveaux enseignants nommés à Houilles, voici un florilège d'images glanées dans les écoles ovilloises le jour même de cette heureuse rentrée. ■



L'année scolaire est un voyage, avec ses joies, ses règles du jeu et ses guides.



5 OCTOBRE

BRADERIE

Le mot magique qui vaut à notre ville de multiplier sa population par dix, l'espace d'un dimanche.

Braderie. Les anciens Ovillois sont au courant. Les nouveaux vont vite l'être! Tous les ans, c'est le premier dimanche d'octobre — en l'occurrence, le 5 octobre cette année, de 7h30 à 19 heures — que les rues du centre-ville et d'une partie du quartier des Blanchés s'empressent d'étals où se côtoient brocanteurs, commerçants locaux et particuliers, formant un bric-à-brac de dix kilomètres de long. Au total, 1850 «exposants» sont annoncés par l'Association des commerçants et artisans de Houilles, organisatrice de cette braderie monstre, connue pour être la seconde par la taille, après celle de Lille. Mais la première dans nos cœurs, bien sûr. A souligner cette année : la présence du Portugal sur le stand du Comité de jumelage, place du marché, à la suite des premiers contacts de bon augure pris cet été avec la ville de Celorico de Basto. ■



EN BREF

SOUVENIRS, SOUVENIRS

Le conseil municipal des jeunes prépare en ce moment une exposition sur Houilles autrefois. Mélanie Eude, la jeune commissaire de cette exposition dont l'ouverture est prévue le 5 novembre prochain, lance un appel : si vous possédez des objets évocateurs du passé ovillois (notamment son passé ferroviaire, mais pas exclusivement), et si vous êtes disposé à les prêter pour la durée de l'exposition, merci de contacter le conseil municipal des jeunes. Soit par courriel à l'adresse mail@ville-Houilles.fr, soit par téléphone au 01 30 86 33 01. ■



ENVIRONNEMENT

LA FLORE PERD LE NORD

La canicule qui a affecté les humains n'a pas laissé les plantes indemnes. Et si l'homme a souffert en temps réel, une partie de la flore risque de payer le prix fort au printemps prochain.

L'été 2003 a fourni lumière et chaleur à profusion. C'est excellent pour la vigne, mais très mauvais pour la plupart des autres plantes. Et il est encore difficile d'appréhender la gravité des conséquences à long terme de ces excès sur le patrimoine végétal de la ville. « *Ce fut une année des extrêmes* », résume la responsable du service Environnement, Valérie Guittoneau. « *Il a été délicat de gérer l'espace végétalisé avec des écarts tels que moins 10° en janvier, beaucoup de pluie en avril et mai, et 40° en été.* » La végétation en a été bouleversée. Des plantes comme les glycines ont fleuri deux fois. Les arbres ont à nouveau bourgeonné après l'été. Du fait de ces conditions climatiques exceptionnelles, certaines essences comme les marronniers présentent de gros dégâts : feuillage desséché et flétri, chute prématurée des feuilles... Cette flore affaiblie a prêté le flanc aux attaques des insectes ravageurs comme pucerons et cochenilles, provoquant nécroses, déformations, flétrissement, arrêt de crois-

sance, dépérissement des végétaux. Face à ce tableau préoccupant, les jardiniers municipaux ne sont pas restés inactifs. Il a fallu ajuster les arrosages pour éviter les pertes d'eau, et les brûlures sur végétaux. Les arrosages « goutte à goutte » aux pieds des plantes ont été privilégiés, ainsi que les arrosages de nuit ou très tôt le matin. « *Mais nous n'avons pas eu la possibilité de préserver certaines de nos réalisations* », déplore Valérie Guittoneau. Et si certaines fleurs comme les rudbeckias (fleurs jaunes au cœur marron) ont apprécié ces conditions extrêmes, des répercussions sont à craindre au printemps sur la santé de nombreux autres végétaux dont la souffrance se pare, depuis un mois déjà, des couleurs d'un automne précoce. ■

Sur www.ville-houilles.fr, vous trouverez nos conseils pratiques pour minimiser, dans votre propre jardin, les effets à retardement de cette année pas comme les autres. ■



Les érables de l'avenue du Maréchal-Foch, le 31 août. Le feuillage d'automne est déjà là. Et la canicule n'a pas encore dit son dernier mot.

NOUVELLES PERMANENCES DU CIDFF

CONSEIL JURIDIQUE

Depuis le 1^{er} septembre 2003, une seconde permanence d'accompagnement juridique a lieu toutes les semaines dans les locaux du Centre d'action sociale de la mairie (1, rue Jules-Guesde). Attention, les dates ont changé.



Le Centre d'information sur les droits de la femme et de la famille (CIDFF) est une association qui dispense gratuitement des conseils juridiques sur le droit de la famille (concubinage, mariage, divorce, PACS, autorité parentale, droits de succession...), le droit du travail (contrat, licenciement, harcèlement moral, procédure prud'homale...), l'aide aux victimes (droits des victimes, procédure pénale...), ainsi que sur le droit des étrangers, le droit locatif, les troubles de voisinage, le droit des consommateurs, ou l'aide juridictionnelle. Bien entendu, quoi que puisse laisser penser son intitulé, le CIDFF ne réserve pas ses services aux femmes. Mylène Roussian, la juriste qui vous reçoit sans rendez-vous dans les locaux du Centre d'action sociale de la mairie (près du parc Charles-de-Gaulle), ne divulgue votre identité à personne. ■

L'ancienne permanence unique du jeudi est désormais remplacée par deux permanences, les mercredis et vendredis matin, de 8 h 30 à 11 h 30. Pour toute information complémentaire, vous pouvez appeler le 01 30 86 32 70.

Mylène Roussian, conseillère juridique itinérante, reçoit gracieusement, anonymement et sans rendez-vous deux matinées par semaine.

EN BREF

SPECTACLE DE L'AMITIÉ

Dimanche 19 octobre aura lieu le spectacle de l'amitié, à partir de 14 h 30 au gymnase Ostermeyer. Intitulé *Le Temps d'un rêve*. Ce spectacle est destiné aux Ovillois de plus de 65 ans déjà inscrits auprès de la direction des affaires sociales de la mairie. C'est une revue qui emportera le spectateur dans l'univers du music-hall, depuis les valse de Vienne jusqu'aux rythmes latins, en passant par le french cancan, avec force plumes et strass.

RECTIFICATIF

La maison funéraire, ou funérarium, de Houilles se situe au 126, boulevard Henri-Barbusse. ■

ADMINISTRATION

ÉTAT CIVIL LE GRAND REGISTRE DE VOTRE VIE

En 1871, l'hôtel de ville de Paris est la proie des flammes. L'incendie dure une semaine et voit partir en fumée les racines de milliers et de milliers d'arbres généalogiques : les registres de l'état civil. À la suite de ce désastre, le livret de famille est créé, afin de permettre à chacun de conserver par-devers soi les preuves de sa filiation. Le service d'état civil de votre Mairie en délivre de trois types, selon la situation. Le livret de famille d'époux est remis à l'occasion du mariage civil. Les livrets de mère naturelle ou de père naturel sont remis aux parents d'enfants nés hors mariage, chose désormais courante.

Consigner, dans leur intérêt et dans celui de la collectivité, les péripéties majeures de la vie des Ovillois, telle est la vocation du service municipal de l'état civil. Une tâche aussi monumentale que minutieuse, puisqu'il s'agit de conserver indéfiniment la trace de votre passage sur terre. Ou plus exactement, de votre passage dans la population ovilloise et française. Il s'agit également d'enregistrer les modifications d'état civil qui auront émaillé votre existence légale, sur toute sa durée, depuis la mise au monde jusqu'au trépas. Et de délivrer tous les certificats qui permettront d'apporter la preuve de votre état civil, c'est-à-dire de votre situation individuelle et familiale au sein de la société : actes de naissance, de mariage, de décès, de notoriété, certificat d'hérédité, etc.



« Bien que le procureur de la République supervise les activités du service, tout ce qui y est signé l'est sous ma responsabilité, précise le maire. Je donne délégation de ma charge d'officier de l'état civil à deux fonctionnaires, mais je fais personnellement

l'ouverture et la fermeture des registres. » Ces registres sont destinés aux générations actuelles et futures. C'est pourquoi le personnel du service de l'état civil de Houilles les range prudemment... dans des armoires coupe-feu. ■

Un peu plus de cent mariages civils ont été célébrés à Houilles en un an. Dont celui de Yann Le Gall et de la charmante Carole Donnary, le 31 juillet 2003.

PLACIDIA REVIENDRA



En juin, Placidia demeurait encore à Garges-lès-Gonesse. Elle y a épousé un Ovillois (bonne idée) qui l'a facilement convaincu de venir vivre à Houilles. Placidia a alors entrepris de faire actualiser son adresse sur ses papiers (bon réflexe). Elle s'est donc présentée au service d'état civil de la Mairie de Houilles avec son permis de conduire, son passeport et sa carte d'identité. Élisabeth Romain, responsable du service de l'état civil, l'a reçue et a pris soin de la réorienter. En effet, bien qu'ayant épousé un Français, Placidia a souhaité conserver pour l'instant sa nationalité d'origine. C'est donc au consulat de son pays qu'elle fera rectifier son passeport, et à la préfecture qu'elle fera actualiser sa carte de séjour. « Mais madame reviendra nous voir pour son

Placidia, Ovilloise de fraîche date, a eu le bon réflexe de faire modifier son adresse sur ses papiers.

futur passeport et sa carte d'identité lorsqu'elle aura sollicité et obtenu la nationalité française. »

Quant au permis de conduire, le service d'état civil de la mairie n'a rien à voir là-dedans, quelle que soit votre nationalité. Car le fait que vous sachiez ou non conduire les véhicules automobiles, les aérostats ou les bathyscaphes n'intéresse en rien l'administration chargée de tenir à jour le détail des étapes marquantes de votre vie familiale et civile... (C'est vers la préfecture qu'il faut vous tourner). Par contre, tout Ovillois de nationalité française doit effectivement se présenter au service d'état civil de la Mairie pour ses demandes de carte d'identité ou de passeport. En n'oubliant pas de compter un délai d'un bon mois pour la carte d'identité, de deux semaines pour un passeport, et en évitant si possible les périodes d'affluence : celles qui précèdent les départs en vacances.

VIE



À la Mairie, cent ans de registres d'état civil sont conservés dans cette solide armoire coupe-feu. Les plus récents sont quotidiennement tenus à jour, au gré des naissances, des reconnaissances de paternité ou de maternité, des adoptions, des mariages, des changements de nom, etc.

DEVANT M. LE MAIRE

S'il est une expression fameuse que chacun associe aux missions du service de l'état civil, c'est bien « passer devant M. le Maire ». Autrement dit, se marier civilement.

« Au regard de la loi, rappelle Alexandre Joly, le mariage civil, c'est l'acte par lequel deux personnes fondent un foyer. On assiste toujours à la convergence de deux histoires familiales, et souvent au début d'une nouvelle lignée. C'est donc une décision à la fois très émouvante et très solennelle. Le passage proprement dit devant le Maire, ou l'un de ses adjoints, a beau ne pas durer bien longtemps, c'est un acte juridique d'une grande importance. Je le perçois toujours comme tel. »

En son infinie sagesse, le code civil français a aussi prévu un certain nombre d'impossibilités qui font obstacle au mariage. Tels des liens familiaux trop proches. Bien sûr, père et fille, mère et fils, grands-parents et petits-enfants, frère et sœur (légitimes, naturels ou par adoption plénière) n'ont en aucun cas le droit de s'épouser. Tandis que cousins germains, oncle et nièce, tante et neveu, et plus exceptionnellement frère et sœur par adoption simple, peuvent obtenir dans des cas rarissimes une dispense du président de la République pour se marier. Voici quelques années encore, l'union entre belle-sœur et beau-frère était considérée comme

incestueuse. Ce n'est plus le cas. Mais entre une belle-mère et son gendre, ou un beau-père et sa bru, le mariage reste interdit, sauf si le lien qui créait ce statut réciproque a été « dissous » par décès — et encore faut-il y être autorisé, là encore, par le président de la République. Mais si vous avez le projet de divorcer de votre conjoint pour épouser sa mère ou son père, n'y comptez pas. Le Maire sera obligé de vous interdire, non pas de divorcer, mais de vous remarier avec le père ou la mère de votre ex-conjoint. Autres sources d'empêchement : le fait que l'un des époux soit déjà marié (ou pas encore divorcé), ou qu'il n'ait pas atteint l'âge minimal requis (15 ans pour les femmes, 18 ans pour les hommes — sauf dispense accordée par le procureur de la République, en cas de grossesse notamment). Ou encore, le fait que le consentement ne soit pas réel.

L'officier d'état civil doit être attentif à la réalité du consentement

Le consentement n'est pas considéré comme réel s'il a été obtenu par violence physique ou morale. Ou s'il y a erreur sur la personne. Il n'est pas réel non plus si les buts uniques du mariage sont strictement étrangers à l'intention de fonder un foyer, si le seul but poursuivi est donc d'obtenir un ou plusieurs avantages liés au mariage, tels que l'acquisition de la nationalité française, d'un droit de séjour, d'un droit de visite à un prisonnier, ou d'une somme d'argent. Le Maire précise qu'il a mission « d'être vigilant sur ces points, mais de ne pas oublier que si l'une de ces intentions s'accompagne de l'intention réelle de fonder un foyer, alors le mariage est régulier. » Pour douter de la réalité du consentement, l'officier d'état civil se fonde notamment sur les critères suivants : attitude distante entre futurs conjoints, échange de propos dénotant un conflit profond, traces de coups, projets de mariage successifs avec des partenaires différents, absence systématique d'un futur époux lors des démarches. À ces réserves près, la République encourage le mariage autant qu'elle le peut. Ainsi, une

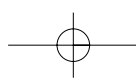
Officier d'état civil, le Maire, Alexandre Joly, est investi à ce titre de la responsabilité de veiller, entre autres, à la bonne tenue des registres des mariages, des naissances et des décès.

Le livret de famille, véritable petit registre d'état civil portatif et individuel.



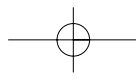
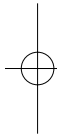
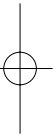
mineure doit certes solliciter l'accord de ses parents pour se marier, mais il suffit que l'un des deux y consente pour que le mariage soit possible (art. 148 du code civil). « Et si les deux parents refusent, en tant qu'officier d'état civil, souligne le maire, je suis tenu d'informer la mineure qu'elle atteindra la majorité à telle date et pourra alors se passer de l'accord de ses parents pour épouser son fiancé. » Quant aux concubins en union libre, le Maire est amené à leur délivrer des certificats de concubinage, en présence de deux témoins. « Je n'y suis pas obligé, et ce document n'a pas de valeur juridique particulière contrairement au certificat de mariage. Mais le certificat de concubinage facilite parfois certaines démarches locatives ou autres ». Désormais, c'est le PACS qui permet à une union non maritale de s'inscrire dans un certain cadre juridique. Mais cette solution intermédiaire ne relève pas du Maire ni du service d'état civil, et se pratique — pour les Ovillois — devant le tribunal d'instance de Saint-Germain-en-Laye. « Le mariage civil », conclut Alexandre Joly, « reste l'acte juridique essentiel par lequel un homme et une femme expriment leur volonté de s'unir durablement. » Passer devant M. le Maire, comme on dit, reste donc un acte aussi décisif qu'aisément accessible à ceux qui le désirent sincèrement.





Publicité

La régie publicitaire de *L'Ouvillois* et du *Guide pratique* est assurée par la société CMP. Contact : Frédéric Farago au 06 11 59 05 32.



SALON DES ARTISTES LOCAUX

UNE DÉCENNIE DE PRIX

10^e anniversaire du Prix de la Ville. Venez découvrir celui de cette année à la Maison Jules-Verne, et décerner le Prix du Public 2003 avant le 12 octobre.



« Tendresse », sculpture de Nadine Michon, prix de la Ville 1997.

Le Salon des artistes locaux bat actuellement son plein. Le Prix de la Ville a été attribué pour la dixième année consécutive, et trône au milieu des dix précédents lauréats, à nouveau exposés pour la circonstance. En vous rendant au second étage de la bibliothèque Jules-Verne, de 15 heures à 18 heures tous les jours, vous pourrez découvrir l'éventail des œuvres présentées dans ce trentième Salon, et voter

pour l'attribution du Prix du Public 2003. Au menu de cette savoureuse exposition : pastel, aquarelle, huile, acrylique, dessin à la sanguine, collage, technique mixte et sculpture. ■

Maison Jules-Verne,
jusqu'au 12 octobre,
de 15h à 18h tous les jours.
Renseignements au service culturel
de la Mairie : 01 30 86 33 82.

STATIONNEMENT ALTERNÉ

ERRATUM

Un bon dessin — correctement légendé — vaut mieux qu'un long discours.

Dans notre précédente édition (n°73), nous avons publié un article sur le stationnement alterné, illustré d'un dessin d'humour. Ce rappel du code de la route comportait une inexactitude. C'est bien **le 15 du mois à partir de 20 h 30 et le dernier jour du mois à partir de 20 h 30** qu'il faut changer sa voiture de côté. Chaque mois, cet impératif doit avoir été respecté au plus tard le 16 au matin et le 1^{er} au matin. L'histoire ne dit pas si notre



rédacteur étourdi a écopé d'une amende à onze euros comme s'y expose l'automobiliste distrait... ■

TRIBUNE LIBRE DES GROUPES DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi **démocratie de proximité** du 27 fév. 2002, votée à l'initiative de la Gauche pour améliorer le fonctionnement de nos institutions, a permis d'obtenir :

- un droit d'expression de l'opposition,
- un droit à formation et à indemnité de fonction pour tous les élus.

Les élus du groupe **Agir Pour Houilles** ont saisi cette opportunité pour demander au Maire, par lettre du 7 juin 2002, son application à Houilles.

C'est donc grâce à cette loi et à nos demandes réitérées que nous pouvons désormais nous exprimer dans chaque numéro de *l'Ovillois*, expression limitée par M. Joly à 200 mots. Quant à notre indemnité de fonction, elle s'élève à 150 € brut mensuels versés à compter du 1^{er} Juillet 2003, sans préjudice des sommes jusque-là perçues par l'équipe municipale.

Cette somme, et les moyens matériels mis à la disposition de l'ensemble des élus (ordinateur portable personnel), seront directement utilisés pour mieux vous informer et mieux vous servir.

Bonne rentrée à tous. Amitiés.

Groupe Agir Pour Houilles (opposition de gauche) :
C. Boivin, N. Trézières, J. Goze, É. Bardin, É. Prévost.
Permanence salle Marceau le samedi de 10h à 11h 30,
Tél : 06 19 45 08 19.

À TRÈS BIENTÔT

Cet article de rentrée est pour nous l'occasion de rappeler aux Ovillois et d'informer les nouveaux arrivants de la commune de notre action et de notre implication dans les dossiers de la ville. Cela se manifeste par :

- un travail important de notre équipe pour l'étude des dossiers et la préparation de nos interventions,
- une présence sans faille aux conseils municipaux,
- des prises de position toujours claires et étayées, conformes au mandat donné par nos électeurs.

Cette implication se traduit également par :

- une participation systématique aux réunions des différentes commissions où nous développons nos propositions pour l'amélioration des dossiers soumis,
- une présence constante à l'ensemble des manifestations organisées par ville.

L'équipe que nous représentons se positionne clairement dans la majorité présidentielle. Un grand nombre de ses membres appartient à l'UMP. Trois d'entre eux, dont Marie-Michèle Hamon, ont été élus dans les instances départementales de ce mouvement.

À l'écoute de l'ensemble des Ovillois, nous vous invitons à nous rencontrer à la permanence ou à nous téléphoner. Toujours à votre disposition.

En Avant Pour Houilles, B. Duclos – M.M. Hamon.
Permanence : le lundi salle Marceau, 18 h 30/20 h hors
vacances scolaires. Tél : 06 30 66 37 98.

ÇA Y EST, C'EST LA RENTRÉE !

Si la rentrée s'est bien passée dans les établissements scolaires de la Ville, celle des élus s'annonce tout aussi bien. La 'salle de classe de la Mairie' est encore en travaux de rénovation mais dans les jours qui viennent, tous les élus de Houilles vont recevoir un 'cartable informatique' tout neuf pour mieux enregistrer, classer et développer les dossiers de la Ville. Comme un bonheur ne vient jamais seul, outre la dotation de ce micro-ordinateur, les conseillers municipaux de la majorité comme de l'opposition perçoivent maintenant une indemnité en dédommagement de leurs déplacements et présence dans les nombreuses et diverses réunions municipales. Grâce à ces initiatives, la démocratie gagne encore du terrain et les élus d'ID Commune sont fiers que la Ville de Houilles soit particulièrement en pointe dans ce domaine. Que la loi ait autorisé l'indemnisation de tous les élus communaux est une chose, que le Maire Alexandre Joly et la Majorité Municipale aient décidé de le faire en est une autre. D'autant qu'ils l'avaient même anticipée sur certains points. Ce qui est important dans une idée en politique, ce n'est pas qu'elle soit de gauche ou de droite mais c'est qu'elle soit bonne et surtout appliquée. C'est cette ligne de conduite dépourvue de tout sectarisme qui inspire et qui continuera d'inspirer les élus d'ID Commune tant qu'ils présideront aux destinées de Houilles.

ID Commune, Groupe de la majorité municipale.

Le village

OLIVIER STECK

LE NOUVEAU CURÉ

D'ascendance pyrénéenne et belge, Olivier Steck a grandi dans les Yvelines où il fut élève du lycée Hoche, à Versailles, se destinant initialement à une carrière d'ingénieur agronome. « C'est là que j'ai rencontré un aumônier très actif, le Père Rouillard. Son rôle m'a donné à réfléchir. » Bien qu'issu d'une famille peu pratiquante, le jeune Olivier opte pour le séminaire, à Versailles puis à Issy-les-Moulineaux, et est ordonné prêtre en 1975. Presque trente ans plus tard (dont huit passés au Cameroun, à Kaélé), le voici nommé curé à Houilles. « Certains jeunes sont parfois étonnés de m'entendre dire que je suis curé. Ils croient que c'est une insulte ! » Au contraire, parmi les quatre prêtres de la paroisse, le curé est celui à qui incombent les plus hautes responsabilités. « C'est la même racine que le mot cure : le curé, c'est celui qui prend soin de la communauté », explique-t-il de cette voix chaleureuse et posée qui semble être l'exact reflet de sa personnalité, directe et calme. Selon Olivier Steck, les frontières entre

croissants et non-croissants sont de plus en plus floues. « Il existe des personnes qui viennent à la messe mais qui au fond d'elles-mêmes doutent. Inversement, il existe des athées qui éprouvent le besoin de se battre pour la justice et pour l'entraide. » Le nouveau curé de Houilles estime que le maître-mot de sa mission, c'est de rappeler que la parole de Dieu est espérance. La grande satisfaction qu'il en retire, c'est de rencontrer « beaucoup de personnes dans des moments importants ; des moments heureux, d'autres plus douloureux, comme la maladie, la séparation, le deuil », et de veiller à ce que la communauté se soucie de ceux qui souffrent, sans exclusive. « Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés » est un verset de la Bible que le Père Olivier Steck aime à citer, en ajoutant : « Plus j'avance dans la vie, plus je me dis : surtout, ne jamais porter de jugement. »

Le Père Olivier Steck est aidé dans sa tâche par trois autres prêtres : les vicaires Jean-Brice Callery, François Ripoché et Jean-Brice Kayi. ■

SKATE ET ROLLER

UN SPOT COOL

Installée sur proposition du conseil municipal des jeunes voici trois ans déjà, la rampe de roller et de skate du parc Charles-de-Gaulle ne désemplit pas. Cet équipement sportif et de loisir s'affirme comme un lieu d'apprentissage de l'endurance, de l'audace et de l'altruisme.

« **B**ien que le roller et le skate soient des sports individuels, les adeptes de la rampe du parc Charles-de-Gaulle se montrent très attentifs les uns aux autres, et prennent goût à s'enseigner mutuellement leur savoir-faire, remarque Nicole Adato, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, ce qui est très enrichissant. » Simbad Araïbia, 18 ans, décrit avec fair-play son cadet Jérémie Cappello, 16 ans et demi, comme « le meilleur skateur de Houilles ». En matière de roller, ce sont

les exploits de Laurent Lim, 12 ans, qui impressionnent même ses grands aînés. « C'est un bon endroit pour progresser », lâche-t-il modestement. « Et puis à côté, y'a la pelouse ! », ajoutent en cœur Raphaëlle et Dorine, qui aiment y venir soutenir le moral des skaters, mais ne se risquent pas à monter sur la rampe. Dommage. Car le spot le plus cool des environs est aussi là pour les filles. Avis aux amatrices ! ■

Laurent Lim (à gauche) et ses camarades d'entraînement



COURRIER

LAURENCE ET BÉATRICE, FACTRICES

Laurence Frische et Béatrice Perillo sont à pied d'œuvre le matin dès 6 h 40 pour distribuer le courrier aux habitants de la Main-de-Fer et d'ailleurs.



Laurence (à gauche) et Béatrice (à droite) devant la poste principale.

Au moment même où le féminin de facteur faisait son apparition dans le dictionnaire, Béatrice Perillo était admise dans les rangs des agents de la poste. « Bonjour, madame la factrice ! » est une apostrophe qui lui est devenue familière lors de sa tournée quotidienne aux alentours de la rue Lavoisier, dans le quartier de la Main-de-Fer. « Ma sœur travaillait déjà à la Poste, ce qui m'a donné l'idée de postuler. J'ai été affectée à Houilles, voici quatre ans. Pour l'instant, je suis contractuelle et j'attends de pouvoir passer le concours pour devenir fonctionnaire », confie cette jeune factrice de 28 ans, tandis qu'elle s'apprête à rejoindre sa position dans la salle des facteurs, au 1^{er} étage du bureau principal de la rue de la République. C'est là qu'elle commence sa journée, à 6h40, tambour battant. D'abord, il faut trier le courrier par quartiers de distribution, puis par rues, et enfin par numéros. Reste alors l'exercice le plus acrobatique : monter sur sa bicyclette surchargée, et réussir à pédaler tout en glissant les précieuses missives dans les boîtes aux lettres.

Forte de ses dix ans d'ancienneté, Laurence Frische, 38 ans, est maintenant bien entraînée à éviter les obstacles en tous genres, en particulier lorsqu'elle doit tricoter (parcourir les deux côtés de la rue en zigzagant). Responsable d'équipe, elle effectue ses tournées dans différents quartiers de la ville, et est devenue imbattable en matière de noms de rues ouilloises. Seule expérience pénible, les crocs de ce chien dont elle garde la cicatrice au bras. Et la réaction du propriétaire qui l'en avait tenue pour responsable... Pour exercer ce métier mythique, Laurence a renoncé à celui d'assistante commerciale dans le privé. « Je ne regrette vraiment pas. J'apprécie le contact avec les gens et le travail à l'extérieur malgré la pluie ou le froid. Et je termine vers 13h, ce qui facilite ma vie de famille. » ■

P.G.

À compter du 10 novembre, les horaires d'ouverture de la poste centrale de Houilles seront les suivants : 8h30/12h30 et 14h/18h30.

INSCRIPTIONS

STAGE DE DANSES TRADITIONNELLES

Les inscriptions sont ouvertes, auprès du service culturel de la mairie pour le stage de danses traditionnelles proposé par la ville au Triplex, les samedi 17 et dimanche 18 janvier 2004, de 14 heures à 18 heures. L'annonce peut paraître précoce, mais les inscriptions sont limitées à 28 personnes, pour un confort optimal des participants. Au prix de 20 euros, initiation aux danses de couple et danses collectives, telles que rondeau, scottish, mazurka de Gascogne... Tout un programme, avec travail sur les pas de base, le style, la disposition dans l'espace et la relation à la mélodie. ■

Prévoyez dès maintenant de réchauffer votre hiver en allant apprendre à danser la mazurka de Gascogne ou la scottish au son de l'accordéon diatonique.



BIBLIOTHÈQUE

Lecture-découverte autour des textes de l'atelier d'écriture 2003

À l'occasion de Lire en fête 2003, les bibliothécaires vous invitent à découvrir, en présence de l'écrivaine Julia Billet, des extraits des textes écrits tout au long de l'année par les participants. Samedi 11 octobre de 17h30 à 19h, salle de la Forêt magique, entrée gratuite sur inscription au 0139 68 68 20 à partir du mardi 30 septembre.

Espace multimédia

La bibliothèque propose toujours ses formations gratuites pour débutant ou « faux débutant ». Quel que soit l'âge, initiation à Windows 98 : deux séances de 2h (de 17h à 19h), les mardis et jeudis. Works2000 (bureautique) : une séance de 2h30 (de 10h à 12h30) les samedis. Formation gratuite sur inscription au 0139 68 68 20 à partir du 1^{er} octobre.

Jeunesse

Des histoires pour mon bébé : comment raconter une histoire ? Quels livres choisir ? Où s'installer pour conter. Une séance pour devenir

parent de bébé-lecteur. 1^{re} séance : samedi 4 octobre à 10h, salle de la Forêt magique. Entrée gratuite sur inscription au 0139 68 68 09 à partir du 23 septembre.

Contes du mercredi (salle de la Forêt magique)

Conte des tout-petits À 10h55 (3 ans) et à 11h15 (4/5 ans) le mercredi 1^{er} et le mercredi 15 octobre

Heure du Conte (6/10 ans) À 10h30 le mercredi 8 octobre

Contes à rebrousse-poil Doués de paroles ou de pouvoirs étonnants, venus de Kabylie ou de Norvège, les animaux sont les héros des histoires à plumes et à poils de Nathalie Bondoux, conteuse, marionnettiste. Ces contes à voix nue sont enrichis de sonorités exotiques comme le bâton de pluie, le bol tibétain ou les grelots. Samedi 18 octobre à 14h45 pour les enfants de 5 à 6 ans, à 15h45 pour les enfants de 3 à 4 ans. Entrée gratuite sur inscription au 0139 68 68 09 à partir du 7 octobre. ■

MUSIQUE

JEUX D'ORGUES

Le conseil général des Yvelines propose son festival Jeux d'orgues, dans différentes églises de notre département. Un répertoire riche et diversifié, servi par des organistes de renom et de remarquables ensembles vocaux, dans des cadres d'exception. Le grand jeu.

Musique médiévale, musique baroque, musique romantique et contemporaine, gospel : cet automne, les plus belles orgues des Yvelines s'adaptent à tous les styles musicaux. Le festival Jeux d'orgues propose, pour sa dix-neuvième édition (du 4 octobre au 30 novembre), un fantastique voyage vers les sonorités inégalables du « dieu des instruments ».

L'orgue n'a cessé d'évoluer depuis son invention en Grèce, 250 ans avant J.-C. Au fil des siècles, on l'appelle orgue positif lorsqu'il est installé à demeure sur une tribune (et donc posé), ou portatif lorsqu'il est transportable. Peu à peu, il devient l'instrument d'église par excellence. Grâce à un système complexe de claviers, de tuyaux et de souffleries, le grand orgue, ou « grandes orgues », dote la musique de sonorités plus graves, plus puissantes et plus diverses qu'aucun autre instrument. À Houdan, le 4 octobre à 21h, l'église Saint-Jacques et Saint-Christophe accueille le Chœur de chambre de Namur et la Fenice, qui honoreront notamment deux maîtres de l'époque Louis XIII : Frémart et Tite-louze. Un de leurs contemporains, Antoine Boesset, est au programme du concert du 12 octobre à 18h, dans la chapelle royale du

château de Versailles. À Jouy-en-Josas, les harmonies du gospel et celles de l'orgue ; une rencontre originale à ne pas manquer, le 19 octobre à 17h, en l'église Saint-Martin. Musique romantique et contemporaine à Neauphle-le-Château, en l'église Saint-Nicolas, le 16 novembre à 17h, et à Rambouillet en l'église Saint-Lubin, le 22 novembre à 20h30 ; avec notamment des extraits des monumentales *Vêpres* de Rachmaninov, dans cette dernière église. Enfin, musique sacrée médiévale et musique contemporaine (Olivier Messiaen) feront vibrer l'église d'Andrésy le 30 novembre à 20h30. Les organistes Ablitzer, Mandrin, Vidil, Le Prado, Tchbourkina, Jacob accompagnent le Chœur de chambre de Namur, la Fenice, l'ensemble Sagittarius, les Sacqueboutiers, the Gospel Voices, le Chœur Britten, le Chœur de chambre Accentus, l'ensemble Discantus et la Maîtrise de Colmar. ■

J.-M. M.

Renseignements et réservations (au plus tard une semaine avant la date du concert) au 0139 07 70 65 ou 0139 07 85 45.

CONFÉRENCE

LE RAJASTHAN OU L'INDE DU DÉSERT

L'Inde hors du temps, l'Inde du désert de Thar, l'Inde de Jaipur et de Jodhpur, c'est le Rajasthan, état du nord-est de la péninsule, que met en image Richard Chapelle dans le cadre des films-conférences Cap Monde. Cette première d'un cycle de huit conférences a tout pour intéresser les curieux de civilisations et de cultures différentes de la nôtre. Des palais

somptueux, mais aussi des temples, des cités fortifiées et des hommes issus d'ethnies et de castes si diverses. Un dépaysement magique. ■

Mercredi 15 octobre, au Triplex, 15h30 et 19h30. Tarifs : 5€ (abonnement pour 4 conférences : 16€).

Faits et gestes

MATCHES AMICAUX MAIS MÉMORABLES



Matches mémorables, en effet, samedi 6 septembre, pour la grande fête du football ovillois, célébrée en l'honneur des 90 ans du HAC. L'équipe des quinze ans, tout de blanc vêtue, a rencontré celle de Saint-Ouen-L'Aumône. Puis le Variety Club de France a affronté les vétérans du HAC, pour un match qui fut commenté par Jacques Vendroux en personne. Ci-dessus à gauche, Saar Boubacar aux prises avec la défense ovilloise ; au centre, l'entrée d'Alain Giresse sur la pelouse du stade Maurice-Baquet ; à droite, l'attaquant Arnaud de Sousa dans ses œuvres.

STRASBOURG-HOUILLES À PIED



Les Marcheurs mantais de la vallée de la Seine sont de sacrés personnages qui vous avalent un Strasbourg-Houilles à pied (600 km) en trouvant encore l'énergie de venir, dans la foulée, boire le verre de l'amitié au stade Jean-Bouin avec Christian Le Chaponnier et Jean-Patrick Wuertz (au centre). Et d'entonner alors leur chant de marche.

ACCUEIL DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS



Le 15 septembre, le Maire a donné une réception en l'honneur des dix-huit nouveaux enseignants en poste à Houilles, parmi lesquels (de gauche à droite) M^{mes} Siyari, Lecerf, et Schrasstetter.

Sur www.ville-houilles.fr, voyez d'autres photos concernant cette rubrique, et écoutez-en des extraits sonores.

CARNET

Naissances

juillet 2003 :

Noah Binet
Emma Curval
Margaux Robin
Lamia Amerkad
Ruben Ribeiro
Thaïs De Jesus Goncalves
Dylan Dinis Dos Reis
Laura Savy
Valentin James
Amin Salhi
Louise Verger
Alice Bertrand
Agusti Juillet
Paloma Juillet
Léa Trad
Elsa Fournier
Nicolas Carpentier
Assia Ahmed Thani

Thomas Martheleur
Clara-Marie Kuntz
Manal Nejjari
Nathan Mimouni
Alix Renaut
Andy Legoupil
Léa Legoupil
Lucas Le Roc'h Morgere
Jade Ben Maamar
Antoine Leguay
Mahault Guyonnet
Medhi Remini
Quentin Bigand
Arthur Jari
Antonin Meunier
août 2003 :
Agathe Gillet
Pauline Rouquet
Emma Blanchard
Bérénice Nogueira

Célian Bellengé
Marie Marcu
Mélessandre Ribeiro
Romain Monteiro
Franck Mbembo Nteti
Alex Oliveira Cristovao
Nathanaël Maitrehenry
Diana Ferreira
Laura Gouverneur
Claire Lichtenberger
Amaury Delbos
Valentine Chastagner
Ilona Mali
Camille Erébrrie
Fanny Galtie
Ariane Pla
Agathe Caiveau
Marie Smolders
Julie Thomas
Théo Stoltz
Elisa Mouchel dit Drillot
Dounia Bozakri
Adrien Rivalan
Raphaël Guyon
Philippe Fernandes
Lisa Van Troys

Mariages
juillet 2003 :
Valery Austruy et Elisabeth Azam,
Benjamin Barraud et Anne Devaux,
Farid Boukra et Rinda Jarakram,
Julien Caillière et Gabrielle Adam,
Renaud Chastagner et Delphine Polesello,

Joël Deschamps et Christelle Pichon,
Louis Duarte et Audrey Geffroy,
Thierry Froumy et Christelle Le Penven,
Rodrigue Galbas et Katia Cheusel,
Franck Guillemot et Marie-Laure Hillion,
Roméo Haliar et Christine Coulis,
Philippe Henneresse et Aline Griffet,
Michaël Le Briero et Estelle Hâtet,
Yann Le Gall et Carole Donnary,
Olivier Louro et Célia Mendes,
Mohamed Meghit et Mounia Amouchi,
Jimmy Nouaillac et Silvia Rocha Dias,
Mourad Ouar et Anissa Djellid,
Nuno Rodrigues et Emanuela Cirne Tavares,
Guillaume Tardieu et Yaël Le Marec
août 2003 :
Stéphane Camus et Céline Decamp,
Philippe Catalogne et Véronique Ménard,
Lucas Cavalcante Pinheiro et Sonia Da Silva,
Damien Desmicht et Katia Boneva Boneva,
Stéphane Gilardot

et Delphine Mauger, Maurice Hauterville et Antoinette Garcin,
Zoran Vésic et Nelly Duthoit
Décès
juillet 2003 :
Maurice Bourgeois, Denise Laude (veuve Hulot), Brigitte Leduc (épouse Platel), Yvonne Rabin (veuve Vinet), Andrée Colin (épouse Bouyer), Marie Guêtre (veuve Corouge), Pascal Iharour, Georges Lecanelier, Geneviève Lecluyse, Pierre Péguet, Marie Totems (épouse Ferrandini)
août 2003 :
Yvonne Boisrenoult (veuve Le Goff), Germaine Boulic (veuve Terteaux), Maurice Delienne, Marie Estève (veuve Dufraisse),

Lucien Guillaume, Hélène Marchadier (épouse Breton), Jeanne Prevost (épouse Tessereau), Roger Riaudel, André Altériet, Josette Barry (épouse Corpel), Mauricette Bedat (veuve Taurand), André Bodin, Georges Breuzin, Marcelle Chewet, Ginette Deboscher (veuve Jenback), Roland Decaen, Marie Dorez (veuve Quentin), Paul Girard, Jacqueline Griffault, Yvonne Heuvelmans (veuve Gomond), Roger Jacob, Jean Joly, Simone Le Guenno, Rolande Lefol (veuve Poupon), René Paureau, Alice Pillu (veuve Leguillé).



Diana Ferreira et sa maman.

Directeur de la publication : Alexandre Joly /
Rédacteur en chef : Frédéric Allinne /
Assistante de rédaction : Michèle Malétras / Mise en page : Guillaume Lansac-Fatte /
Photos : Lionel Pagès, Frédéric Allinne / Correcteur : Eric Dally /
Ont collaboré à ce numéro : Jean-Michel Masqué, Paula Gonçalves,
Albert (dessin d'humour) / Tirage : 15 000 exemplaires / Impression : Actis /
Distribution : AGDP / ISSN : 0183-0880 /
Contact : 16, rue Gambetta - BP 120 - 78805 Houilles Cedex /
Tél. 01 30 86 32 32 / www.ville-houilles.fr